

## NOTICE D'UTILISATION DE LA PLATEFORME D'INSCRIPTION

*Avant de commencer votre candidature, nous vous invitons à lire attentivement cette note explicative pour bien remplir les formulaires. Si c'est votre première candidature, cela peut prendre un peu de temps, mais rassurez-vous, vos informations seront sauvegardées pour les années suivantes.*

*Si vous rencontrez des difficultés, n'hésitez pas à nous contacter. Vous pouvez nous téléphoner au 06 52 77 56 85 ou venir nous voir à notre bureau au 16 rue Roger Salengro (juste en face de notre ancien bureau au Pied des Marches) les lundi, mardi et jeudi de 9h- à 17h.*

Pour candidater au salon Tatou Juste via cette plateforme, il y a plusieurs étapes :

- **Se connecter à son compte :**

- Si vous n'avez jamais été exposant au salon : vous devez créer un compte.
- Si vous avez déjà exposé au salon : vous avez déjà un compte. Il suffit de vous connecter en reprenant l'adresse mail et le mot de passe que vous avez utilisé l'année dernière.
  - En cas de perte de votre mot de passe, indiquez l'adresse mail qui a servi à l'inscription précédente, cliquez sur "J'ai perdu mon mot de passe !", un courriel vous sera alors envoyé pour le réinitialiser (il peut arriver dans les spams).
  - Une fois entré dans votre compte utilisateur, vous pourrez accéder aux formulaires déjà pré-remplis avec les informations des années précédentes.

- **Compléter les différents formulaires :**

Le dossier de candidature se compose de 7 formulaires :

- ma structure,
- mon stand,
- mes propositions d'animations,
- mon adhésion à l'association Tatou Juste,
- charte et règlement intérieur,
- documents à fournir,
- résumé et paiement.

Les formulaires sont à remplir dans cet ordre. A chaque fois que vous terminez un formulaire, vous devez le valider pour passer au suivant. Mais une fois validé, vous ne pouvez plus les modifier. Si besoin, contactez-nous.



> Pour que votre candidature puisse être étudiée il vous faut valider tous les formulaires (et pas seulement les enregistrer), y compris le "résumé de votre candidature". Mais attention : une fois validé, vous ne pouvez plus les modifier. Si besoin, contactez-nous.

- **Recevoir le mail de confirmation :**

Une fois que vous avez rempli et validé tous les formulaires, vous allez recevoir un mail de confirmation sur votre boîte mail. Cela signifie que votre candidature a bien été enregistrée.

Je n'ai pas reçu mon mail de confirmation ? Vous n'avez peut-être pas validé tous les formulaires ou il est peut-être arrivé dans vos spams.

- **Pour que votre candidature soit étudiée :**

Afin que votre candidature soit prise en compte et étudiée par le conseil d'administration, il est indispensable de nous envoyer votre règlement par virement et les documents obligatoires demandés avant fin juin.

> **Nous vous tiendrons au courant fin juillet de l'acceptation ou non de votre candidature.**

*Bonne candidature !*

